



mm2c
Cabinet
Conseil

Formation-action à l'analyse de la pratique professionnelle (APP)

Cette formation-action est consacrée au développement des compétences réflexives et analytiques des professionnels intervenant en établissement sanitaire, social ou médico-social. Elle vise l'acquisition d'une méthodologie structurée d'analyse des situations professionnelles complexes afin d'améliorer la qualité des pratiques et la coopération au sein des équipes. Inscrite dans le champ de la formation professionnelle continue, elle contribue au renforcement des compétences individuelles et collectives dans une logique d'amélioration continue.

Durée :

Le dispositif d'Analyse de la Pratique Professionnelle est généralement organisé sur la base de séances de 1h30, réparties sur l'année civile, afin de permettre un travail réflexif dans la durée.

À titre indicatif, le dispositif comprend en moyenne 9 séances.

Le nombre de séances et leur calendrier peuvent être ajustés en fonction **des besoins de l'établissement et des équipes accompagnées.**

Profils des stagiaires

Professionnels exerçant au sein d'établissements sanitaires, médico-sociaux ou sociaux (soignants, encadrants, équipes pluridisciplinaires). La mise en place de l'APP s'inscrit dans une démarche soutenue et validée par la direction de l'établissement. La participation repose sur l'adhésion volontaire des professionnels afin de garantir un engagement authentique dans la démarche réflexive.

Prérequis

Exercer au sein d'un établissement sanitaire, social ou médico-social.

Objectifs pédagogiques

- Poser et maintenir le cadre de sécurité éthique (confidentialité, non-jugement)
- Discriminer les faits objectifs des enjeux subjectifs et émotionnels au sein d'une situation professionnelle
- Élaborer des pistes d'ajustement de posture transférables dans la pratique professionnelle

Chaque séance débute par un rappel du cadre de l'APP : principes de confidentialité, posture d'humilité, absence de jugement et respect de la parole de chacun.

L'intervenante rappelle également que ce temps constitue un espace de prise de recul et de réflexion collective, dans lequel les participants sont les détenteurs de leur savoir professionnel.

Les séances s'appuient sur :

- l'exposé d'une situation professionnelle vécue,
- le questionnement collectif,
- l'analyse des enjeux de la situation,
- la verbalisation et la mise en perspective des pratiques,
- l'élaboration collective de pistes de réflexion permettant une prise de recul sur les pratiques professionnelles.

Contenu de la formation-action

- Fondements et finalités de l'Analyse de la Pratique Professionnelle (APP)
- Le cadre éthique et déontologique de l'APP
- La méthodologie d'une séance d'APP
- Recherche et formulation d'une problématique professionnelle individuelle et opératoire à partir d'une situation vécue
- Élaboration collective de pistes de réflexion autour des pratiques professionnelles

Organisation de la formation-action

Équipe pédagogique

En présentiel avec **Sarah HAUËT-LACONDEMIN**

Moyens pédagogiques et techniques

- Méthode APEOS ®
- Méthode systémique de l'Analyse des Pratiques Professionnelles
- Analyse de situations professionnelles apportées par les participants
- Animation fondée sur la dynamique de groupe et le questionnement guidé par l'intervenante

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

En début de dispositif, un temps d'échange permet d'identifier les attentes des participants et d'évaluer leur niveau de connaissance de la démarche d'Analyse de la Pratique Professionnelle.

L'évaluation des acquis s'appuie sur la capacité des participants à analyser une situation professionnelle et à mobiliser la méthodologie de l'Analyse de la Pratique Professionnelle au cours des séances.

Critères d'évaluation :

L'évaluation au sein d'un dispositif d'Analyse de la Pratique n'est ni sommative (pas de note), ni normative (pas de jugement de la valeur professionnelle). Elle est **formative** : elle mesure la capacité du participant à mobiliser les outils de l'analyse (distanciation, objectivation, recherche de stratégies).

L'évaluation est réalisée en continu par l'intervenant tout au long du cycle. Elle repose sur l'observation des processus cognitifs mis en œuvre par les participants lors des séances.

L'intervenant utilise une **Grille de suivi des acquis méthodologiques** (interne) basée sur les trois objectifs opérationnels du programme :

- **Indicateur d'acquisition n°1 (Éthique)** : Capacité à maintenir le cadre. Le participant s'exprime sans jugement de valeur et respecte la parole de l'autre.
- **Indicateur d'acquisition n°2 (Analyse)** : Capacité de discrimination. Le participant parvient à séparer les faits bruts des enjeux émotionnels lors du récit d'une situation.
- **Indicateur d'acquisition n°3 (Posture)** : Capacité de modélisation. Le participant formule au moins une piste de changement ou un ajustement de posture applicable à sa pratique quotidienne.

Accessibilité :

MM2C s'assure que la formation proposée puisse être accessible aux personnes en situation de handicap. Pour cela, nous disposons d'un référent handicap que vous pourrez contacter à l'adresse suivante : contact@mm2c.fr afin d'anticiper ensemble les aménagements éventuels à mettre en œuvre pour favoriser la réussite de votre parcours.

Tarifs :

Un devis vous sera proposé sur demande.

Délais d'accès

Les délais d'accès à nos formations sont compris entre 4 et 6 semaines à compter de la validation de l'inscription et de la complétude du dossier administratif.

A compter de la date de signature du contrat, le Bénéficiaire dispose d'un délai de 10 jours francs pour se rétracter (article L. 6353-5 du Code du Travail). Le délai de rétractation est porté à 14 jours pour les contrats conclus "à distance" et les contrats conclus "hors établissement" (article L. 121-16 du Code de la Consommation). Pour faire usage de ce droit, le Bénéficiaire en informe l'Organisme de Formation par envoi du formulaire joint en annexe au présent document par lettre recommandée avec accusé de réception dans le délai de 14 jours susmentionné. Dans ce cas, aucun motif ne devra être apporté par le bénéficiaire ni aucune somme ne pourra être exigée de sa part.

Ces délais peuvent être adaptés en fonction du mode de financement et des contraintes spécifiques du bénéficiaire.

Modalités d'accès

Toute demande d'information peut être réalisée par **mail** : contact@mm2c.fr

À la suite de cette prise de contact :

Un **rendez-vous téléphonique systématique** est organisé.

Cet échange permet :

- d'analyser vos besoins,
- de préciser votre profil et vos objectifs,
- de vérifier les prérequis éventuels,
- de vous orienter vers la formation la plus adaptée à votre situation.

À l'issue de cet entretien, une proposition personnalisée (programme de formation et proposition commerciale) vous est adressée.